



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR



# DÉCLARATION DE PERTE

## de carte nationale d'identité de passeport

cerfa

N° 14011\*02

Toute déclaration de perte ou de vol rend votre titre définitivement invalide.  
Si vous le retrouvez, vous devrez le remettre à l'autorité de délivrance et en aucun cas en faire usage.

PERSONNE MAJEURE

PERSONNE MINEURE

*Merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents*

### DÉCLARANT

Homme

Femme

Nom de famille :

(C'est le nom qui figure sur votre acte de naissance; ce nom était anciennement désigné sous le vocable de «patronyme»)

Nom d'usage :

(Exemple : le nom de famille du mari que souhaite porter une femme mariée, le cas échéant)

Prénom(s) :

(Dans l'ordre de l'état civil)

Né(e) le :  à (commune) :

Code postal :  Pays :

### DOMICILE

Adresse :  N°  (bis, ter) Type de voie (rue, avenue...)  Nom de la voie

Code postal :  Commune :

Pays :

### Caractéristiques du ou des titres

Carte nationale d'identité	Passeport
N° : <input type="text"/>	N° : <input type="text"/>
Délivrée le : <input type="text"/>	Délivré le : <input type="text"/>
À (nom de la personne titulaire du document) : <input type="text"/> <input type="text"/>	À (nom de la personne titulaire du document) : <input type="text"/> <input type="text"/>
Par : <input type="text"/>	Par : <input type="text"/>
Pays : <input type="text"/>	Pays : <input type="text"/>

### Éléments sur la disparition du ou des titres

Date :  Lieu :

Circonstances détaillées

Fait à :  le : 0 | 7 | 0 | 1 | 2 | 0 | 2 | 6 |

*Signature du déclarant  
ou du représentant légal*

Partie réservée à l'administration

Autorité recevant la déclaration :

Établie le :

Par :

**Cette déclaration ne vaut pas document d'identité.**

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Toute fausse déclaration est passible des peines prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal.